

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 18 février 2020, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRÉ Frédéric, GRIMAUD Catherine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

Absente : LE GUEN Delphine (pouvoir à COGNET Vanessa)

1. RENOUELEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la dérogation portant sur les rythmes scolaires. Il rappelle qu'en 2017 avait été accordée une première dérogation prévoyant une organisation du temps scolaire sur quatre jours et que cette dernière ne pouvait valoir que pour une durée maximale de trois ans. A ce jour, l'organisation du temps scolaire est la suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h55 à 12h et de 13h15 à 16h10.

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves, le maire propose au conseil municipal de valider le renouvellement de la dérogation, permettant de garder le même rythme scolaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la dite dérogation.

2. RENOUELEMENT CONTRAT ENNI SINGH

Le conseil municipal décide de renouveler jusqu'au 10 juillet 2020 le contrat de Madame Enni SINGH, agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des effectifs à l'école.

3. PROJET PLUI VALANT SCOT DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il indique notamment que le zonage a été validé en décembre dernier par le conseil communautaire de Vichy Communauté. Après un échange, le conseil municipal exprime à l'unanimité le souhait pour ce qui concerne la commune de Ferrières-sur-Sichon :

- d'une part que le zonage soit revu pour tous les hameaux de la commune
- d'autre part que les projets déposés soient examinés avec bienveillance au cas par cas et ce notamment lorsque les réseaux existent à proximité.

4. DESIGNATION D'UN REFERENT POUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE

En 2020, le S.A.G.E (schéma d'aménagement de la gestion de l'eau) Allier Aval va réaliser l'inventaire des zones humides sur le secteur de Ferrières-sur-Sichon. Cet inventaire sera réalisé en partenariat avec la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ et le

Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine. Dans les zones prédéfinies, des visites de terrain auront lieu après prise de contact du bureau d'études auprès des propriétaires concernés. La commission locale de l'eau du SAGE Allier aval sollicite un référent pour l'étude d'inventaire des zones humides de la commune de Ferrières-sur-Sichon. Après un échange, l'assemblée décide que le référent devra être nommé par le conseil municipal qui sera issu des prochaines élections municipales.

5. MOTION ADM03 / AMR03

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier.

MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Pour le département de l'Allier, ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées. Ce projet de restructuration prévoit notamment pour l'Allier :

- 5 services de gestion comptable
- 11 conseillers des collectivités locales
- 19 accueils de proximité

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) soulignent :

- l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité
- la nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

L'ADM03 et l'AMR03 :

- S'OPPOSENT à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- EXPERIMENT leur inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- REAFFIRMENT l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,

L'ADM03 et l'AMR03 ne sont pas opposées à toute évolution mais demeureront néanmoins extrêmement vigilantes sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de l'Allier.

6. PLANNING ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal définit l'organisation du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Les tranches horaires de la tenue du bureau de vote ont été définies de la façon suivante: 8h-10h, 10h-12h, 12h-14h, 14h-16h, 16h-18h.

5. QUESTIONS DIVERSES

EFFECTIFS A L'ECOLE

Suite à la réunion du conseil d'école, Odile BASMAISON a fait un point sur les effectifs à l'école. L'arrivée récente de quatre enfants, fait passer l'effectif à 51 élèves. Elle signale également qu'à ce jour, cinq départs en classe de 6ème sont prévus pour la prochaine rentrée et que six nouveaux élèves devraient intégrer l'école de Ferrières-sur-Sichon. Concernant la hausse des effectifs, Odile BASMAISON informe les élus de sa démarche conjointe avec les enseignants et les parents d'élèves pour solliciter l'ouverture d'un troisième poste d'enseignant auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Le conseil municipal appuie unanimement cette démarche auprès de la DSDEN.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

Le maire donne lecture d'un courrier du directeur de l'école, Monsieur PERRUCHE, sollicitant une aide financière de la commune pour l'organisation d'une classe découverte à Versailles au mois de juin.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décision ayant une incidence budgétaire compte tenu du renouvellement des conseillers municipaux en mars prochain.

La séance est levée à 20 h 45

Compte rendu vu par le maire

Secrétaire de séance François FRADIN